

Liste des délibérations

Séance du conseil municipal du 11 juillet 2022

Date de la convocation : 21 juin 2022

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELIER Sophie.

Absent ou excusé : BLANC Valérie, VERDET Patricia

Secrétaire : Benoît BILLET

Quorum : atteint

Délibération n° 22-18

Objet : Lancement d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) en vue d'installer une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge Sur Fleurin (terrain pollué).

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération n° 22-19

Objet : Autorisation donnée à la société RP6 pour réaliser une demande de défrichement sur une partie de la parcelle sur laquelle sera implantée la future centrale photovoltaïque.

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération n° 22-20

Objet : Attribution du marché de voirie 2022-2026 à l'entreprise EIFFAGE CENTRE EST, ayant obtenu le meilleur classement à la suite du rapport d'analyse des offres.

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération n° 22-21

Objet : Mise à disposition de terrains communaux pour une activité agricole sur le secteur de Craz (parcelles B475 / B767 / C445 / C1017). Les termes de cette mise à disposition sont retranscrits dans une convention de prêt à usage signée entre la commune et le preneur.

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération n° 22-22

Objet : Modification du tableau des emplois en vue d'intégrer l'agent nouvellement recruté au service technique.

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération n° 22-23

Objet : Autorisation de principe pour la mise en vente de deux logements communaux. Le conseil municipal autorise le maire à lancer les démarches.

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Délibération n° 22-24

Objet : Compte-rendu des délégations du maire. Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire depuis la dernière séance.

Vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

Information

Nouvelles règles relatives à la publicité des actes des collectivités à compter du 1^{er} juillet 2022 :

→ Le compte rendu de séance est supprimé pour laisser place à une liste des délibérations prises en séance.

→ Le procès-verbal de séance est arrêté par l'assemblée lors de la séance suivante et publié dans la semaine suivante sur le site internet de la commune et dans le registre tenu en mairie.

Le maire



D.MOSSAZ